

Projet de réserve aquatique de la rivière Ashuapmushuan INVITATION À PARTICIPER À LA PREMIÈRE PARTIE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE

Québec, le 17 mai 2004 – La commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), présidée par M. John Haemmerli, invite la population, les groupes, les municipalités et les organismes à participer à la première partie de l'audience publique sur le projet d'aire protégée de la rivière Ashuapmushuan située dans la province naturelle des Laurentides centrales, dont le territoire a été mis en réserve et s'est vu conférer un statut provisoire de protection à titre de réserve aquatique.

La première partie de cette audience publique débutera le **mardi 1^{er} juin 2004** à compter de **19 h**. Les séances se poursuivront les jours suivants, en après-midi et en soirée, selon les besoins des participants et de la commission. Cette première partie de l'audience publique se tiendra à la salle Maria-Chapdelaine de l'Hôtel du Jardin situé au 1400, boulevard du Jardin à **Saint-Félicien**.

UNE AUDIENCE EN DEUX PARTIES

1. S'informer

Le BAPE tiendra une audience en deux parties dont toutes les séances seront publiques. La première partie de l'audience permettra à la population et à la commission de s'informer sur le projet et de mettre en lumière tous ses aspects. Le ministère de l'Environnement, qui soumet ce projet, en fera d'abord la présentation. Il sera ensuite appelé, tout comme les personnes-ressources invitées par la commission, à répondre aux questions de la commission et des participants.

2. S'exprimer

Lors de la deuxième partie de l'audience, prévue au mois d'**août 2004**, au même endroit, la commission recueillera l'opinion et les suggestions du public. Elle entendra alors toute personne, organisme, groupe ou municipalité qui désire s'exprimer sur le projet, que ce soit sous forme de mémoire ou de présentation verbale. Considérés comme des experts de leur milieu, leur participation à l'audience publique est essentielle.

LA DOCUMENTATION DISPONIBLE

Tous les documents relatifs à ce projet sont disponibles pour consultation aux endroits suivants :

- Bibliothèque municipale de Saint-Félicien, 1209, boul. Sacré-Cœur, 2^e étage à Saint-Félicien ;
- Bibliothèque publique de Mashteuiatsh, 1711, rue Amishk à Mashteuiatsh ;
- Bibliothèque d'Alma, 500, rue Collard Ouest à Alma ;
- Université du Québec à Chicoutimi, bibliothèque Paul-Émile Boulet, 555, boul. de l'Université ;
- Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal, 1255, rue Saint-Denis ;
- BAPE, Édifice Lomer-Gouin, 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10, Québec.

La documentation pourra également être consultée en tout temps dans le site Internet du BAPE à l'adresse **www.bape.gouv.qc.ca** à la rubrique *Consultation du public sur les projets d'aires protégées*. Ceux qui n'ont pas accès à Internet peuvent consulter gratuitement le site du BAPE aux endroits suivants :

- Bibliothèque Georges-Henri-Lévesque, 829, boul. Saint-Joseph à Roberval ;
- Bibliothèque Dolbeau-Mistassini, 175, 4^e Avenue à Dolbeau-Mistassini.

POUR RECEVOIR L'INFORMATION

Afin d'être informé des activités du BAPE dans le dossier spécifique du projet de réserve aquatique de la rivière Ashuapmushuan, il est possible de s'inscrire par courriel à l'adresse suivante : ashuapmushuan@bape.gouv.qc.ca.

Toutefois, si vous désirez recevoir l'information relative à chacun des projets d'aires protégées pour lesquels le BAPE mènera une consultation du public, vous pouvez vous inscrire à l'adresse suivante : aires-protegees@bape.gouv.qc.ca.

Dans les deux cas, vous pouvez aussi vous inscrire en téléphonant au (418) 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732.

Pour plus d'information, vous pouvez communiquer avec Anne-Lyne Boutin, coordonnatrice du secrétariat de la commission ou avec Alexandra Dufresne, conseillère en communication, en téléphonant aux numéros ci-haut mentionnés. Vous pouvez également joindre la commission par courrier électronique à l'adresse suivante : ashuapmushuan@bape.gouv.qc.ca.

– 30 –

SOURCE : Alexandra Dufresne, conseillère en communication
(418) 643-7447, poste 534
Sans frais : 1 800 463-4732

***Fiche technique jointe**

Consultation du public sur le projet de réserve aquatique de la rivière Ashuapmushuan

LA DESCRIPTION DU PROJET

Le projet présenté par le ministère de l'Environnement vise la création d'une aire protégée qui s'étendrait du km 51 au km 177 de la rivière Ashuapmushuan dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Selon la documentation soumise par le ministère pour la consultation du public, l'aire protégée projetée occuperait une superficie de 276,6 km², soit un corridor de 0,6 à 6 km de largeur qui protégerait le paysage visible depuis le lit de la rivière et les premiers versants de sa vallée. Les principaux objectifs de la réserve aquatique de la rivière Ashuapmushuan seraient la conservation de l'habitat de la ouananiche, la préservation de l'intégrité écologique de la rivière et l'amélioration de la qualité de vie des populations qui en vivent ou en bénéficient. En effet, la rivière et ses affluents constituent un habitat privilégié pour la ouananiche qui revêt un très grand intérêt sur le plan patrimonial.

En vertu de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, les principales activités interdites dans un territoire bénéficiant d'un statut de réserve aquatique sont l'exploitation forestière, l'exploration et l'exploitation minières et l'exploitation des forces hydrauliques. De plus, afin d'atteindre les objectifs de conservation, des activités susceptibles de dégrader le lit, les rives ou d'affecter autrement l'intégrité du cours d'eau y sont aussi interdites. En principe, les usages et les droits en vigueur tels que la pêche, la chasse, la villégiature, les abris sommaires, la réserve faunique et les pourvoiries sont maintenus. Le ministre de l'Environnement, avec l'approbation du gouvernement, a conféré au territoire actuellement retenu un statut provisoire de protection.

Le ministère de l'Environnement souhaite que les acteurs locaux et régionaux interviennent directement dans la planification, l'aménagement et la gestion de leur territoire par l'entremise d'un conseil de conservation et de mise en valeur ainsi que d'une société de gestion.

– 30 –

SOURCE : M^{me} Alexandra Dufresne, conseillère en communication
(418) 643-7447, poste 534
Sans frais : 1 800 463-4732